

	DOC0015	Version : 05	
	Charte de prêt du matériel « nomade » FabLab Télécom PS	Date d'application : 01/09/2018	

FabLab Télécom PS met à disposition de ses étudiants du matériel électronique et informatique qui peut être réservé et emprunté. L'emprunt du matériel est conditionné par une demande effectuée via le formulaire d'emprunt prévu à cet effet et par la signature de la charte de prêt plaçant le matériel sous la responsabilité de l'emprunteur jusqu'à son retour dans l'établissement.

Le formulaire et la charte doivent être transmis aux responsables du FabLab Télécom PS, M. B. GOMES et M. N. DUMAS : telecom-ps-fablab@unistra.fr. Une réponse sera envoyée par email au demandeur. Le prêt et le retour du matériel se font en présence de l'un des deux responsables.

Cette charte de prêt définit les règles et modalités de prêt de matériels. Elle a pour but de permettre aux étudiants de disposer durablement d'un matériel en bon état et de profiter pleinement des ressources du FabLab Télécom PS.

1. Conditions générales

L'emprunteur s'engage à respecter les règles d'utilisation du matériel :

- Consulter le manuel d'utilisation du matériel avant tout usage. Les informations relatives à l'alimentation, la mise en marche, l'utilisation, l'arrêt, etc. y seront indiquées.
- Respecter les consignes de sécurité données par le responsable du matériel.
- Prendre toutes les précautions nécessaires à la bonne utilisation du matériel.
- Ranger convenablement le matériel.

2. Modalités de prêt et de retour

Le matériel doit être sélectionné dans la liste proposée par le FabLab Télécom PS. La durée maximum de prêt est fixée à 1 mois, à compter de la date de signature du formulaire de prêt. Le prêt peut être renouvelé selon les demandes inscrites sur la liste d'attente.

L'emprunteur s'engage à :

- Signaler les problèmes rencontrés avec le matériel ainsi que tout incident ou panne l'affectant.
- Restituer le matériel à la date fixée lors de l'emprunt et dans l'état dans lequel il lui a été prêté.
- Le retour n'est validé que lorsque tous les éléments prêtés sont rendus.

Il est strictement interdit à l'emprunteur, de céder ou prêter le matériel à une autre personne.

3. Lieux d'utilisation et de stockage du matériel

L'emprunteur doit spécifier, lors de sa demande, les endroits d'utilisation et de stockage prévus pour le matériel emprunté.

- Si l'utilisation est prévue dans les locaux de Télécom Physique Strasbourg, il faut indiquer la salle de travail et votre numéro de casier. Il vous est interdit de sortir le matériel dans ce cas.
- Si l'utilisation est prévue en dehors des locaux de Télécom Physique Strasbourg, un chèque de caution avec le prix du matériel sera demandé et il sera restitué à son retour.

Les demandes particulières doivent être adressées par email au responsable du FabLab et seront étudiées, au cas par cas.

Le non-respect d'un des points ci-dessus entraînera des pénalités et tout à abus sera sanctionné.

Nom, date et signature (précédés de la mention lu et approuvé)

Matériel à l'usage exclusif :

- des projets ingénieurs de Télécom Physique Strasbourg
- des élèves-ingénieurs et étudiants du Master inscrits à TPS